



Paris, le 3 décembre 2020

**Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE
GT du CHSCT extraordinaire des DDI du 2 décembre 2020**

COVID-19, vague 2, épisode 3 !

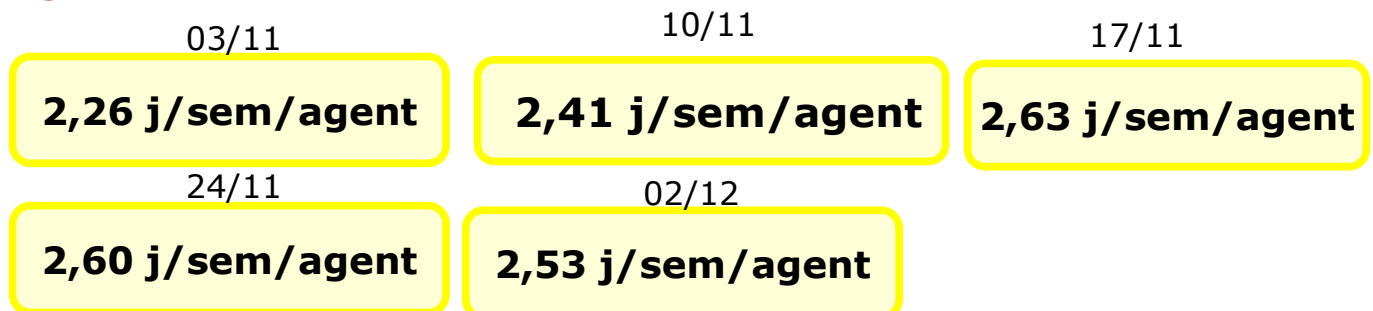
Les points saillants issus de cette réunion :

À retenir : Sur le principe « **le télétravail est la règle, le présentiel l'exception** ». Il reste d'actualité jusqu'à la fin de l'année. Pourtant en chiffres, seuls 61 % des agents de DDI bénéficient de la mise en œuvre du télétravail pour limiter les interactions sur les sites professionnels. Avec une tendance à l'essoufflement le nombre de jours télétravaillés/semaine/agent plafonnant voire diminuant.

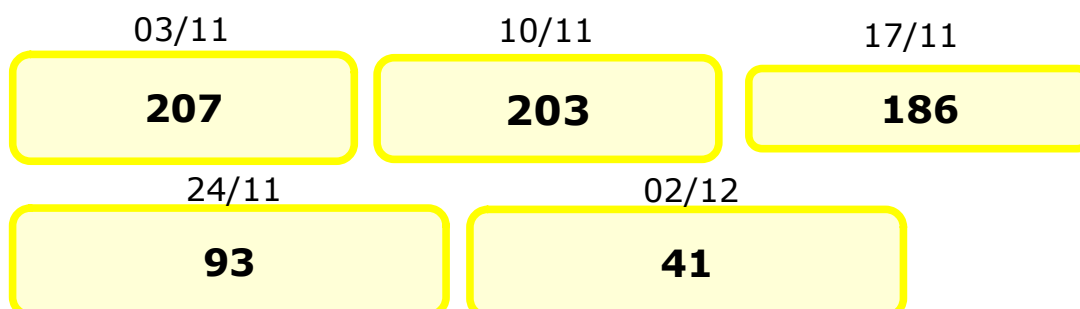
Le MI constate le taux inférieur de télétravail dans les DDPP et les DDCSP, l'expliquant par l'existence d'un plus grand nombre de missions non-télétravaillables (contrôles).

FO alerte en ouverture sur la pression très forte exercée sur les agents en fin d'année pour tenir des objectifs non revus à l'aune de la situation de crise, voire revus à la hausse. Sans parler des réformes à conduire au pas de charge comme les SGC et les DDETS. Tout cela laissera des traces, et devrait inviter à « lever le pied » et à reconnaître leur investissement.

Progression du télétravail



Cas Covid-19 (déclarés depuis moins de 15 jours) : une tendance à la baisse qui reste à confirmer



Consignes applicables suite aux annonces présidentielles et gouvernementales

Les circulaires ministérielles, interministérielles restent d'actualité au moins jusqu'à la fin de l'année 2020. Le télétravail reste donc la règle jusqu'à la fin de l'année.

Que fait le MI pour corriger la situation des 156 DDI qui sont à moins de 3j de télétravail par semaine ?

FO souligne que le temps partiel ne doit pas rentrer dans le comptage des jours télétravaillés

→ le MI s'engage à analyser la situation des DDI s'écartant notablement de la moyenne des autres DDI.

Sur l'équipement informatique, le MI annonce qu'une tranche supplémentaire de 10 000 postes Noémie a été passée sur la base de reliquats budgétaires (BOP 354). Les livraisons seront réalisées sur le 1^{er} trimestre 2021.

Sur les masques : 445 000 masques réutilisables ont été distribués, consommé 278 000 soit 63 %. 1 113 000 masques jetables distribués, 591 000 utilisés soit 53 %.

Gestion des congés 2020

FO réaffirme sa demande de report de la date limite de dépôt des jours de congés 2020 sur le premier trimestre 2021 pour prendre en compte le contexte sanitaire et la pression opérée sur la gestion de fin d'année pour l'atteinte d'objectifs 2020 non-réajustés. FO sera par ailleurs vigilante à ce que les obstructions ne se multiplient pas pour la prise de congés bien méritée durant la période des fêtes.

→ le MI indique que les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture sont favorables pour étendre la période de prise de congés 2020 jusqu'à fin janvier, que les ministères économiques pratiquent déjà un report jusqu'au 10 janvier.

Le ministère de l'Ecologie a répondu de manière sèche qu'il était hors de question de reporter l'échéance au-delà du 1^{er} janvier puisque les CET existaient...ce qu'il n'a pas eu le courage d'avouer au sein de son CHSCTM.

En résumé, à ce stade, le ministère de l'Ecologie bloque à lui seul une mesure positive pour l'ensemble des agents des DDI. Ses agents pourront donc dire **MERCI le MTE !!!!** Les agents des SG apprécieront de devoir leur ouvrir en urgence des CET de fin d'année...

A défaut d'accord interministériel rapide, les agents des DDI se verront appliquer le régime de leur ministère. Dans cette éventualité, FO rappellera que les textes applicables en DDI permettent un report exceptionnel décidé par le chef de service (solution insatisfaisante mais permettant de contourner le blocage d'un ou plusieurs ministères).

Missions d'inspection

FO pointe la pression mise sur les agents en termes de nombre de contrôles à réaliser jusqu'à la fin de l'année, ainsi que les conditions sanitaires liées à leur réalisation, y compris en matière de commodité.

Les agents doivent prendre plus de temps pour préparer leur inspection, réaliser une désinfection au retour. le nombre d'inspection doit être réduit par jour !

Pour toute réponse les ministères concernés (MAA et DGCCRF) renvoient à des fiches pratiques d'exécution des missions (fiche CCRF [ICI](#)) mais ne prennent pas en compte la problématique de la restauration et des commodités.

Au sujet du droit de retrait, la DGAFP est très ferme : seul un DGI (danger grave et imminent) permet un droit de retrait. A ce sujet, retrouvez l'analyse de FO [ICI](#).

COVID et maladie professionnelle

Le MI reste en attente de l'avancée des travaux interministériels, qui doivent déboucher sur une circulaire qui sera « calée » sur la reconnaissance en maladie professionnelle du privé - En savoir plus sur l'analyse de FO sur ce sujet [ICI](#).

Frais de repas

Suite aux alertes de FO, un rappel a été adressé aux DDI pour indiquer que la prise en charge des frais de repas en l'absence de solution collective restait possible.

La DGAFP refuse de formaliser d'instruction pour permettre à titre exceptionnel de se restaurer dans les bureaux, et préconise la mise en place de lieux dédiés dans les administrations (ce qui ne semble pas évident à gérer d'un point de vue sanitaire). Elle rappelle également qu'en l'absence de facture, une attestation sur l'honneur reste valable.

Dialogue social

Quel suivi au niveau national de la réunion régulière des instances sur les sujets COVID (CT et CHSCT) ? → *le MI lancera une enquête mensuelle à ce sujet auprès des DDI.*

FO indique à ce sujet que les conditions dégradées d'organisation des réunions en cette période ne doivent aucunement faire jurisprudence pour la suite !

Le MI indique que le CHSCT des DDI continuera à être réuni dans ce format, tous les 15 jours (prochaines réunions le 16/12 et le 08/01).

Primes COVID

le MI collecte actuellement les chiffres de tous les Ministères qui semblent pour certains réticents et fera le point en dialogue formel.

Et l'après-COVID ?

FO insiste sur la nécessité de commencer à réfléchir sur l'après crise sur les conditions de travail (qui ne saurait se résumer au télétravail).

Pour FO, une veille du réseau des médecins de prévention devrait s'organiser pour mettre en place une **méthodologie de suivis à moyen terme de la santé physique et psychique** cette crise.

→ *les médecins de prévention confirment l'importance de ce sujet. Les débats font ressortir une inquiétude quant à la situation du réseau des ASP post SGC et demande une cartographie. Ce sujet devrait être mis à l'ordre du jour du prochain séminaire des préfigureurs.*

Représentants FO CHSCT DDI :

Soizig BLOT, DDPP 35

Lionel MARTINON, DDCS 26

Émilie PATTEYN, DDPP 17

Joël CANGE, DDTM 59

Marie-Annick GENUIT, DDTM35

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

Experte : Gisèle VIMONT, DDT 03

N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière !